

Le transport en commun en site propre sur la RD14

L'axe longitudinal que constitue la RD14 sur le territoire de Val Parisis, entre Pierrelaye puis Saint-Ouen l'Aumône à l'ouest et Sannois puis Epinay-sur-Seine à l'est, présente une importance majeure en matière économique et de mobilité.

Il se double d'ailleurs d'un axe nord-sud constitué de la RD106 vers la gare de Montigny-Beauchamp et de la RD392 vers la gare de Corneilles-en-Parisis puis le Pont de Bezons, les deux axes se croisant à la Patte d'Oie d'Herblay.

Les enjeux de réaménagement et de réhumanisation de ce double axe en forme de croix de Saint-André, qui relie donc Cergy-Pontoise à Plaine-Commune, le T2 au T8, le RER C à la ligne J mobilisent continûment les élus de l'agglomération depuis les ateliers « territoires Economiques » initiés par l'Etat.

En conséquence, Val Parisis, en accord avec le Département, propriétaire des voies, mène une étude de faisabilité en vue du réaménagement de ces grands axes routiers et de l'accroissement de la place réservée aux transports collectifs et aux modes actifs (vélo, marche...).